

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAIN - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SEMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAIN à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-024-12930/22/CM

■ Approbation du montant des redevances de crémation des Crématoriums de Saint-Pierre à Marseille et de Martigues

35382

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente dans la gestion des services d'intérêt collectif et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémation concernant le Crématorium Saint-Pierre et de Martigues.

Par délibération FBPA 010-10672/21/CM du 19 novembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fixé les tarifs des différentes redevances de crémation pour l'année 2022 du Crématorium Saint-Pierre. Les valeurs applicables étaient les suivantes :

LIBELLES	TAFIFS EURO HT	TARIFS EURO TTC
Crémation Adultes	427.50	513,00
Crémation Enfants – 16 ans	GRATUIT	GRATUIT
Crémation Corps Réduits + 5 ans	106.67	128,00
Crémation Corps Réduits – 5 ans	427.50	513,00
Crémation Pièces Anatomiques	96,67	116,00
Dépôt d'Urnes (3 premiers mois gratuits)	20,83	25,00
Crémation Don de Corps à la Science (à partir de la 101ème crémation)	189,17	227,00

Par délibération n° FBPA-036-10908/21/CM, le Conseil de la Métropole a fixé les tarifs des différentes redevances de crémation pour l'année 2022 du crématorium de Martigues. Les valeurs applicables étaient les suivantes :

PRESTATIONS DE CREMATION TVA 20%	HT	TTC
Crémation sociale pour personne dépourvue de ressources suffisantes (sous réserve d'un certificat d'indigence délivré par la commune du lieu de décès)		635,88 €
Crémation Cercueil Adulte bois tendre (sapin, peuplier ou assimilé)	543.09 €	651.71 €
Crémation cercueil adulte bois tendre hors côte (sapin, peuplier, assimilés)	568.95 €	682.74 €
Crémation cercueil adulte bois dur (chêne ou assimilés)	635.03 €	762.04 €
Crémation cercueil adulte bois dur hors cote (chêne ou assimilés)	678.20 €	813.84 €
Crémation cercueil enfants jusqu'à 150 cm bois tendre (sapin, peuplier ou assimilé)	248.29 €	297.95 €
Crémation cercueil enfants jusqu'à 150 cm bois dur (chêne ou assimilés)	321.58 €	385.89 €
Crémation cercueil enfants mort-né	106.57 €	127.88 €
Crémation restes exhumés Reliquaire jusqu'à 1,50 m	193.60 €	232.31 €
Crémation restes exhumés Reliquaire au-delà de 1,50 m	291.69 €	350.03 €
Crémation restes anatomiques (30 kg ou 100 L maxi)	151.06 €	181.27 €

Crémation des restes anatomiques (60 kg ou 200 L maxi)	280.69 €	336.82 €
AUTRES PRESTATIONS TVA 20%	HT	TTC
Location salle recueillement avec hommage personnalisé (Tarif hors crémation)	96.03 €	115.24 €
Location salle recueillement sans hommage (Tarif hors crémation)	96.03 €	115.24 €
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir avec recueillement	48.02 €	57.62 €
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir sans recueillement	28.81 €	34.57 €
Dépôt d'urne (location mensuelle, 1er mois gratuit)	9.42 €	11.30 €

Malgré l'augmentation du prix du gaz, les budgets « CT1 – Crématorium » et « Métropole Crématorium » dégagent des recettes suffisantes permettant de compenser cette augmentation.

De plus, conformément à l'avis favorable du Conseil d'exploitation du Crématorium de Martigues du 17 novembre 2022, il a approuvé la gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans ainsi que la suppression des tarifs pour les crémations hors côte (bois dur et bois tendre)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 010-10672/21/CM du 19 novembre 2021 relative à la fixation des taxes de crémation pour l'année 2022 ;
- L'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie du Crématorium Saint-Pierre qui s'est tenu le 13 Septembre 2022.
- L'avis du Conseil d'Exploitation du 17 novembre 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Métropole de fixer les tarifs de crémation des crématoriums Saint-Pierre et Martigues susceptibles d'être perçus à l'occasion du fonctionnement des services métropolitains.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les montants des redevances de crémation du crématorium de Marseille (Saint Pierre) applicables à compter du 1er Janvier 2023 fixés comme suit :

LIBELLES	TARIFS EURO HT	TARIFS EURO TTC
Crémation Adultes	427.50	513,00
Crémation Enfants – 16 ans	GRATUIT	GRATUIT
Crémation Corps Réduits + 5 ans	106,67	128,00
Crémation Corps Réduits – 5 ans	427.50	513,00
Crémation Pièces Anatomiques	96,67	116,00
Dépôt d'Urnes (3 premiers mois gratuits)	20,83	25,00
Crémation Don de Corps à la Science (à partir de la 101ème crémation)	189,17	227,00

Sont approuvés les montants des redevances de crémation du Crématorium Martigues applicables à compter du 1er Janvier 2023 fixés comme suit :

PRESTATIONS DE CREMATION TVA 20%	HT	TTC
Crémation sociale pour personne dépourvue de ressources suffisantes (sous réserve d'un certificat d'indigence délivré par la commune du lieu de décès)	529,90 €	635,88 €
Crémation Cercueil Adulte bois tendre (sapin, peuplier ou assimilé)	545,00 €	654.00 €
Crémation cercueil adulte bois dur (chêne ou assimilés)	638.00 €	765.60 €
Crémation cercueil enfants jusqu'à 150 cm bois tendre (sapin, peuplier ou assimilé) – 16 ANS	GRATUIT	GRATUIT
Crémation cercueil enfants jusqu'à 150 cm bois dur (chêne ou assimilés) -16 ANS	GRATUIT	GRATUIT
Crémation cercueil enfants mort-né – 16 ans	GRATUIT	GRATUIT
Crémation restes exhumés Reliquaire jusqu'à 1,50 m	193.60 €	232.31 €
Crémation restes exhumés Reliquaire au-delà de 1,50 m	291.69 €	350.03 €
Crémation restes anatomiques (30 kg ou 100 L maxi)	151.06 €	181.27 €
Crémation des restes anatomiques (60 kg ou 200 L maxi)	280.69 €	336.82 €
AUTRES PRESTATIONS TVA 20%	HT	TTC
Location salle recueillement avec hommage personnalisé (Tarif hors crémation)	96.03 €	115.24 €
Location salle recueillement sans hommage (Tarif hors crémation)	96.03 €	115.24 €
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir avec recueillement	48.02 €	57.62 €
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir sans recueillement	28.81 €	34.57 €
Dépôt d'urne (location mensuelle, 1er mois gratuit)	9.42 €	11.30 €

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe « CT1 – Crématorium » – Sous Politique A430 Natures 7060 et 7061.

Les recettes seront constatées au Budget Annexe « Métropole – Crématorium » – Sous Politique F220 - Nature 706

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA